

AVIS

COUR DU BANC DE LA REINE

OBJET : Renseignements destinés à faciliter l'organisation d'audiences nécessitant de l'interprétation en français dans tous les lieux où siège la Cour du Banc de la Reine

Lorsque aucun procureur de la Couronne ne fait partie du processus, l'avocat ou la partie qui se représente elle-même doit informer le coordonnateur des motions, des audiences et des procès de la Cour du Banc de la Reine de la demande de services d'interprétation en français.

Avant de fournir une date, le coordonnateur doit s'assurer que des services d'interprétation et un juge francophone sont disponibles. La désignation d'une greffière-surveillante francophone suivra.

L'avocat ou la partie qui se représente elle-même doit également fournir de la documentation (telle que des copies des documents judiciaires ou de tout document qui sera cité au cours de l'audience) au même coordonnateur des motions, des audiences et des procès de la Cour du Banc de la Reine. Il faudrait de préférence fournir ces renseignements deux semaines avant la date de l'audience afin d'être envoyés aux interprètes et de leur permettre de s'y préparer.

Lorsqu'un procureur de la Couronne fait partie du processus, le bureau du procureur de la Couronne fait le suivi de la demande de services d'interprétation qu'il a lui-même déposée auprès du Service de traduction. Ensuite, il communique avec le coordonnateur des motions, des audiences et des procès approprié afin d'obtenir une date d'audience, puis la participation d'un juge francophone. La désignation d'une greffière-surveillante francophone suivra.

Dans ce cas aussi, le procureur doit fournir toute documentation existante directement aux interprètes deux semaines avant la date de l'audience, afin de leur permettre de s'y préparer.

Une liste des coordonnateurs des audiences judiciaires des palais de justice du Banc de la Reine de la province est jointe à cet avis pour faciliter la recherche d'information et l'organisation des audiences.

Émis par :

Document original signé par

Marc Monnin, juge en chef

(Manitoba)

DATE : Novembre 2007

COUR DU BANC DE LA REINE
LISTE DES COORDONNATEURS DES AUDIENCES JUDICIAIRES

Lieu	Adresse	Coordonnateur	Téléphone
Winnipeg	408, av. York, rez-de-chaussée Winnipeg (Manitoba) R3C 0P9	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur de la gestion des cas (nouveaux) - Coordonnateur de la gestion des cas (déjà déposés) - Coordonnateur des motions en droit civil - Coordonnateur des motions en droit criminel - Coordonnateur des motions en droit de la famille - Coordonnateur des motions des conseillers-maîtres - Coordonnateur des procès civils et criminels - Coordonnateur des procès en matière familiale - Coordonnateur des petites créances 	<p>945-7853</p> <p>945-2539</p> <p>945-3043/8697</p> <p>945-3040/8697</p> <p>945-4209/2539</p> <p>945-0994</p> <p>945-8697</p> <p>945-2539</p> <p>945-5383</p>
Brandon y compris pour les audiences prévues à : - Minnedosa - Virden	1104, avenue Princess, bureau 100 Brandon (Manitoba) R7A 0P9	Coordonnateur des procès	1-204-726-6134
Dauphin y compris pour les audiences prévues à : - Swan River	114, avenue River Ouest Dauphin (Manitoba) R7N 0J7	Coordonnateur des procès	1-204-622-2194
Flin Flon	143, rue Main, bureau 104 Flin Flon (Manitoba) R8A 1K2	Coordonnateur des procès	1-204-687-1670
Morden	301, rue Wardrop Morden (Manitoba) R6M 1X6	Coordonnateur des procès	1-204-822-2882
Portage-la-Prairie	25, rue Tupper Nord Portage-la-Prairie (MB) R1N 3K1	Coordonnateur des procès	1-204-239-3431
Selkirk	235, av. Eaton, bureau 101 Selkirk (Manitoba) R1A 0W7	Coordonnateur des procès	1-204-785-5078
Le Pas	300, 3 ^e Rue Est Le Pas (Manitoba) R9A 1L2	Coordonnateur des procès	1-204-627-8420
Thompson	59, chemin Elizabeth C.P. 34 Thompson (Manitoba) R8N 1X4	Coordonnateur des procès	1-204-677-6757